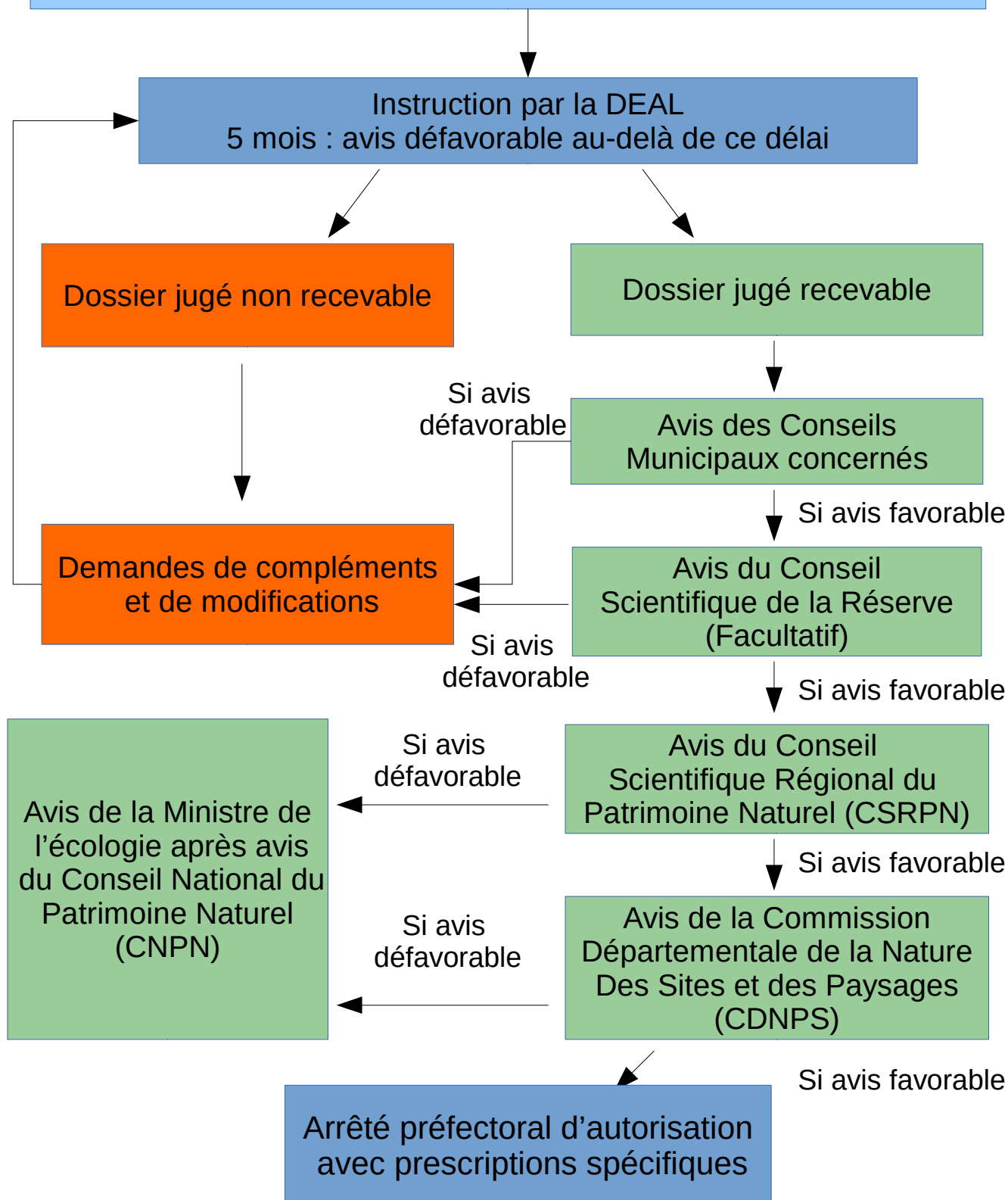


Procédure de modification de l'état ou de l'aspect d'une Réserve Naturelle

Articles R332-23 et suivants du code de l'environnement

Demande d'autorisation accompagnée:

- D'une note précisant l'objet, les motifs et l'étendue de l'opération
- D'un plan de situation détaillé
- D'un plan général des ouvrages et des zones affectées
- D'une étude d'incidence permettant d'apprécier les conséquences de l'opération sur l'espace protégé et son environnement



Lien avec les procédures au titre de la loi sur l'eau : Déclaration ou Autorisation (Autorisation unique)
En cas d'autorisation unique, les passages en CSRPN et CDNPS sont facultatifs
Lien aussi possible avec un titre d'occupation du DPM, intégré à l'autorisation unique le cas échéant.